

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE DE MENDE

PERMIS DE CONSTRUIRE

Numéro de dossier : 2024-51	Indice :	Date : Décembre 2024
-----------------------------	----------	----------------------

MAITRE D'OUVRAGE :

Environnement Massif Central



ARCHITECTE : HSB ARCHITECTURE
16 Avenue Georges Clémenceau
48000 MENDE
Tél : 04.66.47.68.76
Mail : hsb@hsbarchitecture.fr

Assistante Maitrise Ouvrage

Aveil

Grégory PONS
6 chemin des mègres
48000 MENDE

Tel : 06.79.25.01.91

E-mail : g.pons@aveil.fr

Projet de parc photovoltaïque de MENDE

Environnement Massif Central

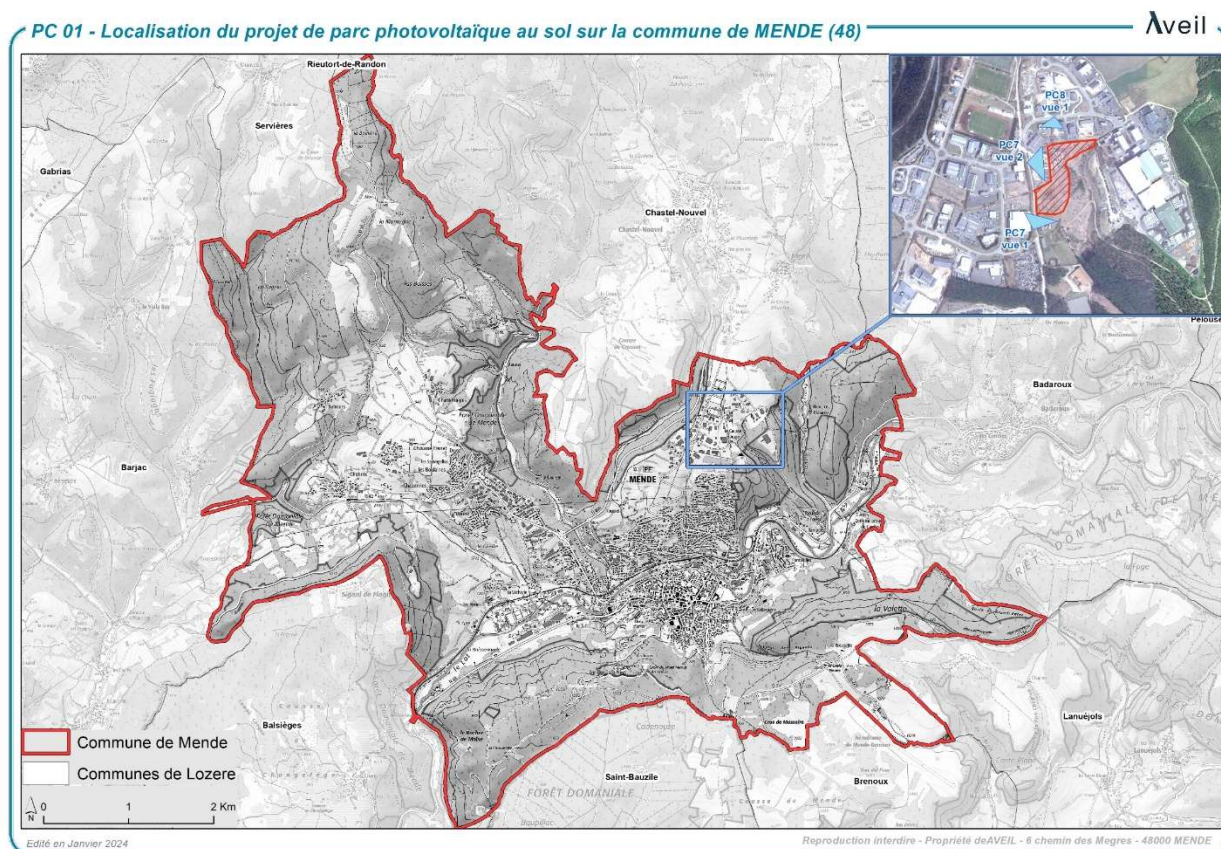
PC 04 : Notice descriptive du terrain et du projet

Ce projet est soutenu par le fond Subvention France Nation Verte



1. Notice descriptive du terrain

1.1 Localisation



Le projet de parc de panneaux photovoltaïques au sol se situe dans le département de la Lozère (48) sur la commune de MENDE au nord de la Ville dans la ZA du Causse d'Auge. A une échelle plus précise, le périmètre de la zone d'étude se situe le long du site industriel d'Environnement Massif Central.

1.2 Périmètre de la zone d'étude

La zone d'implantation du parc photovoltaïque représente une superficie totale d'environ 2,46 hectares. La zone de projet est localisée en Lozère, dans la Zone d'Activité du Causse d'Auge de la commune de Mende (48000).

Le site parcelle est excentré par rapport au bourg du village. Elle se situe à environ 2km (à vol d'oiseau) au nord de la mairie, en hauteur.

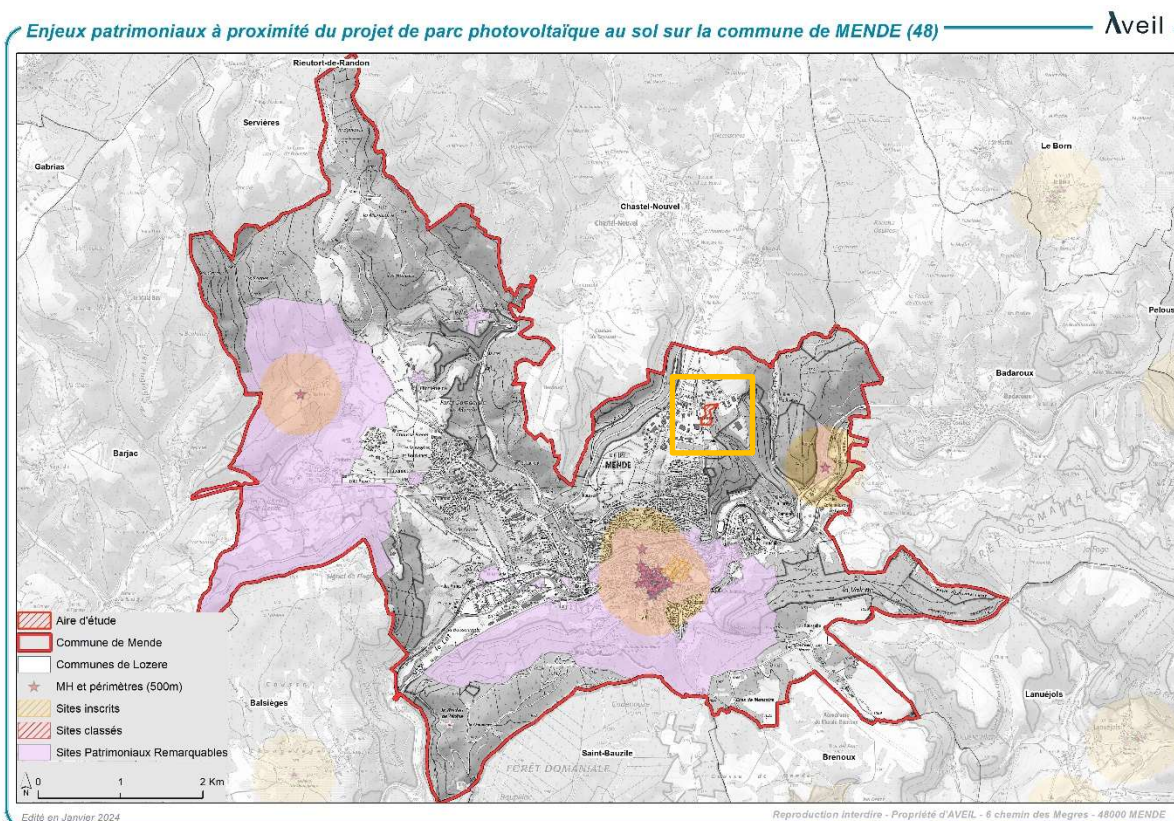
La zone d'étude est composée d'un ensemble de parcelles privées en section AL sur le cadastre (88, 89, 91, 92, 202, 205, 277, 278). L'occupation du sol par rapport au Plan Local d'Urbanisme (PLU) est une Zone à Urbaniser Réservée à l'Accueil d'Activités Industriel (UXtn).

Le site ne sera pas utilisé en totalité puisque sur 7,3 ha env de foncier, 2,46 ha seront exploités (uniquement la partie nord et ouest). Au sud-est de la zone d'implantation, la topographie du site ne permet pas son exploitation. Ces espaces inexploités seront conservés. Des voies de circulations encerclent le projet du site. La clôture existante sera conservée.



1.3 Analyse patrimoniale

L'aire d'étude n'est pas concernée par des périmètres de protection de monuments historiques.



On note cependant la présence de monuments sur la commune (principalement dans le bourg en contre-bas du terrain d'étude) et la présence du Site Patrimonial Remarquable de Mende (Ermitage de St-Privat, Croix du Mont Mimat) dont le site est imperceptible.

1.4 Analyse paysagère

La Zone d'Activité du Parc du Causse d'Auge est situé en hauteur par rapport au bourg et aux quartiers résidentiels. La perception du site depuis les Monuments Historiques et depuis les habitations situés en contre bas est nulle.

Seul le point de vue depuis la Croix du Mont Mimat depuis le Site Patrimonial Remarquable au sud de la ville permet d'apercevoir la zone d'implantation.

Cependant la présence de bâtiments industriels dans la zone ne permet pas d'avoir une covisibilité avec les panneaux à l'œil humain.

2. Présentation du projet

2.1 Le Projet

La société Environnement 48, aujourd'hui Environnement Massif Central, a été créée le 1er octobre 1997.

Une des priorités de la société, depuis sa création, est d'apporter un service de proximité dans le respect des principes du développement durable, en accompagnant les industriels et le Département de la Lozère dans la mise en place d'une gestion globale de leurs déchets à des coûts abordables.

- En 2004, la société s'implante sur un terrain de 1,7 hectare, situé dans la zone d'activité du Causse d'Auge, à Mende, dans des installations entièrement nouvelles. Un premier centre de tri permettant de trier les emballages issus de la collecte sélective de la Lozère est mis en service.
- En 2006, la société Environnement Massif Central, en collaboration avec le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Lozère – SDEE – et l'association Astrhalor, présente un projet de création d'un écosite, retenu dans le cadre de la seconde vague des Pôles d'Excellence Rurale – PER. Ce projet a trouvé son aboutissement en 2010 avec la mise en service d'une ligne de tri automatique de déchets dans un bâtiment de 6 000 m² sur un terrain attenant de 5,1 hectares
Cette unité a été modernisée à l'issue de l'appel à projets lancé par Eco-Emballages en 2015 dans le cadre du plan de relance pour le recyclage, sur les volets tri et surtri des déchets d'emballages plastiques ménagers.
- En 2014, Environnement Massif Central a ajouté à ses activités historiques (collecte, tri et conditionnement de déchets), la transformation des matières plastiques avec la mise en service d'une ligne de production de paillettes. L'entreprise continue de se développer dans le temps et construit de nouveaux bâtiments pour répondre à toujours plus de demande.
- En 2022, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt visant à augmenter les capacités de surtri d'emballages ménagers en France, Environnement Massif Central fait partie des 3 lauréats retenus par CITEO. Cette sélection se traduit par l'agrandissement du site historique de 3.5 hectares et par la construction d'un nouveau bâtiment de 4000m². La mise en service de cette unité est prévue au 1er janvier 2025.

Environnement Massif Central est engagé dans une démarche de renforcement de la biodiversité sur la zone pressentie de la centrale au sol, au-delà même des mesures données par l'Etude d'Impact. **A ce titre Environnement Massif Central développe une initiative « Refuge LPO », pour construire un projet abouti autour de la biodiversité** (ruches, végétalisation, gîtes insectes, reptiles, mangeoires).

L'origine du projet est liée aux conclusions d'un programme d'accompagnement dans lequel Environnement Massif Central est engagé : Accélérateur de Décarbonation, financé par BPI et copiloté techniquement par l'ADEME. **Le plan d'action de décarbonation prévoit l'installation de production d'énergie renouvelable, en l'occurrence une centrale au sol.**

La production d'électricité de l'installation photovoltaïque servira exclusivement au site industriel d'Environnement 48 situé en bordure Est du site. Une unité de stockage d'énergie sera prévue pour emmagasiner l'énergie non consommée pour limiter la dépendance électrique du site industriel.

Ce projet est soutenu par le Fond de Subvention « France Nation Verte »

Le mode d'implantation des modules le plus adapté au site est la solution fixe implantée sur pieux battus, qui permet :

- de limiter l'impact sur le sol,
- une bonne valorisation du productible final (puissance installée et gisement),
- tout en réduisant les impacts principaux de l'installation (conservation de la strate herbacée et démantèlement facilité).



2.2 Aménagements généraux : bâtis existants et végétation

Le terrain avait fait l'objet de travaux de VRD importants supprimant toute couverture végétale.

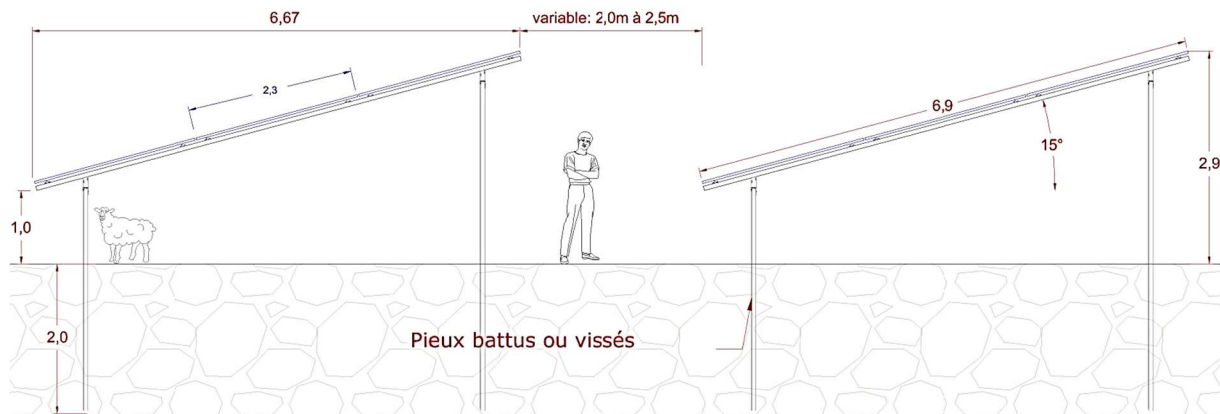
Pour autant dans le cadre de l'exploitation du site, l'exploitant envisage de faire pâturer de l'ovin pour un entretien régulier et écologique de la strate herbacée.

La clôture existante sera réutilisée (par de modification dans le paysage), l'installation viendra s'implanter sur cet espace impropre à la reproduction.



- **Aménagements techniques propres au parc photovoltaïque**

Le parc solaire d'Environnement 48 sera composé de modules photovoltaïques disposés sur **trois lignes en mode portail** (verticalement), sur des châssis de support métalliques (tables). L'implantation des châssis de support prend en compte une **distance inter-rangée variera suivant l'orientation et la force de la pente du terrain entre 2.0 et 2.5m**, permettant d'accéder aisément à toute zone du parc en fonction de la topographie locale tout en optimisant la production d'énergie



Pour un parc envisagé, 2 **locaux techniques de stockage d'énergie** et 1 **poste de livraison** seront nécessaires :

- Les locaux techniques pour le stockage seront de **couleur blanc (RAL 9010 ou équivalent)**;
- Le poste de livraison sera de **couleur vert reseda (RAL 6011 ou équivalent)**. Il sera disposé à l'entrée du site, au plus proche du site industriel connexe sur lequel sera connectée la centrale solaire. Depuis le poste de livraison, la jonction avec le réseau se fera par voie souterraine et en domaine privé.

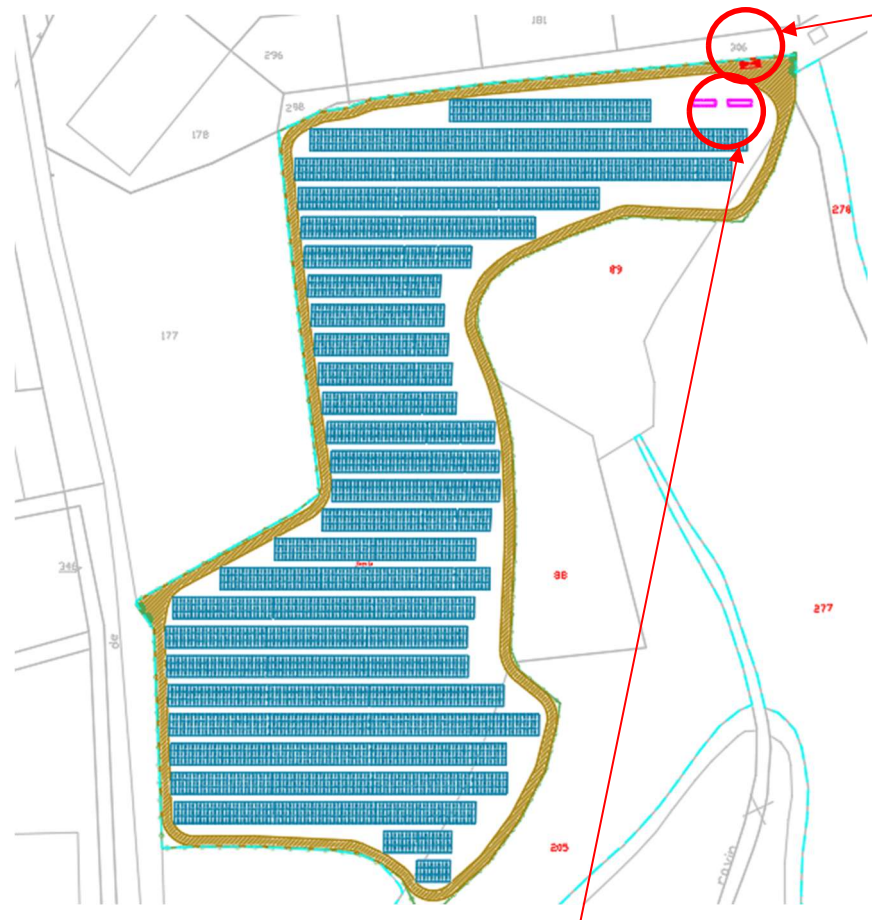
Les 2 accès aux terrains se feront :

- Au nord par la Rue de la Draine
- A l'ouest par un chemin rural longeant le site sur sa longueur

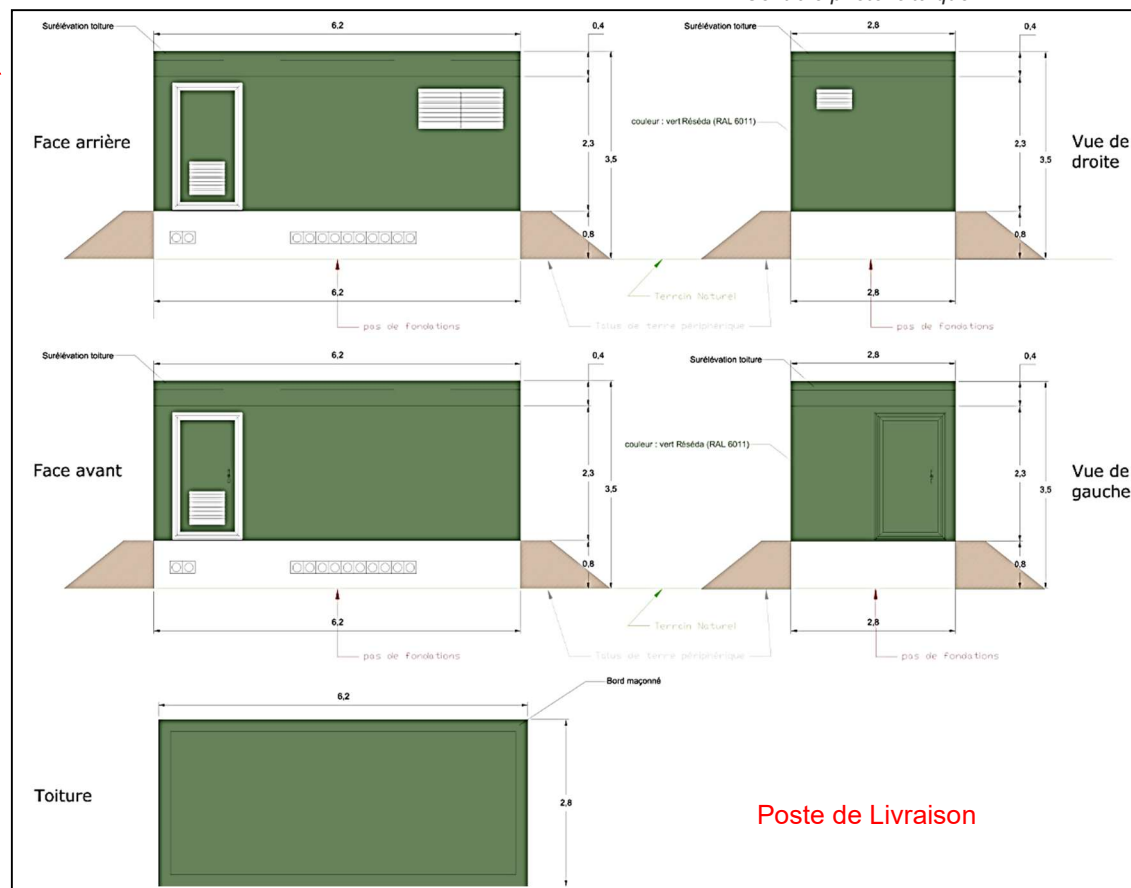
Des **portails** de couleur gris (acier), de 6m de largeur sont déjà présents à cette fin.

Une clôture périphérique du site est déjà présente. Cette dernière sera réexploitée afin de lutter contre les actes de malveillance, les intrusions et les vols.

La clôture pourrait être équipée d'un système de détection d'intrusion installé sur la clôture périphérique. Des **caméras** sont implantées sur les bâtiments industriels à l'est du projet et supervise cet espace.



Centrale photovoltaïque



Poste de Livraison

Locaux de stockage d'énergie

